

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille douze, le 10 décembre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

**PRESENTS** : Mmes CORDIER Fabienne, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, Mme JAUBERT Sylvie, Mme MARTINELLI Danielle représentant M. BEHETS Jan, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard (parti à la question n°14), BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, MARTIN Jacques, TEISSIER Jean-Louis, JEAN Daniel représentant M. BAGUE Patrice, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, PALLUEL Olivier représentant M. GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, DUPORT Jean-Pierre représentant M. JACQUES Jean, LOUISON Charles, TIRAN Michel, NICOLAO Michel, DISSET Jean Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

**EXCUSES** : MM. BAGUE Patrice, OLIVERO Albert et GRANIER Max.

**Délibération n° 2012/114**

**OBJET : EPIC "ECOLE DE MUSIQUE DANSE ET THEATRE DE LA VALLEE DE L'UBAYE "APPROBATION BP 2013" - VERSEMENT ACOMPTE SUBVENTION 2013 - REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENSEIGNEMENT DANS LES ECOLES.**

Le Budget Primitif 2013 de l'EPIC "Ecole de Musique, Danse et Théâtre de la Vallée de l'Ubaye", a été voté par le Conseil d'Administration le 15 Novembre 2012.

Il s'établit comme suit :

- Section d'exploitation équilibrée à **311 900 €**  
avec une subvention communautaire 2013 de **148 000 €**
- Section d'investissement équilibrée à **8 000 €**

Le Conseil de Communauté,  
Après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le BP 2013 de l'EPIC.
- **PREND ACTE** que la subvention communautaire 2013 sollicitée pour atteindre l'équilibre du BP 2013 de l'EPIC, s'élève à la somme de **148 000 €**.
- **PREND ACTE** que la Communauté devra rembourser à l'EPIC les frais d'enseignement de la Musique donné dans les écoles par ses professeurs ainsi que par les CMR à hauteur de **46 000 €**.
- **DECIDE** de verser dans le mois de Janvier 2013 à l'EPIC "Ecole de Musique, Danse et Théâtre de la Vallée de l'Ubaye" une somme d'un montant de **16 000 €** à titre d'acompte sur la subvention 2013 conformément à la circulaire 85-147 du 20.11.1995.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondant à ladite subvention ainsi que ceux afférents au remboursement des frais d'enseignement de la Musique dans les écoles au BP 2013 de la Communauté **art 67442 et 62872**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
M. LANERANCHI.

